

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 11 février deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
05 février 2026

Date de publication  
sur le site internet de  
la ville,  
19 février 2026

Date de signature,  
26 février 2026

Nombre de conseillers,  
En exercice 29  
Présents 27  
Votants 27

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

<b>DL2026-011</b>	<b>Renouvellement agrément du Relais Petite Enfance</b>
-------------------	---

Monsieur le Maire expose :

Le Relais Petite Enfance de Rives-en-Seine a été créée en 2018 au sein de la commune de Rives-en-Seine. Pour la mise en place de ce service, la CAF demande la rédaction d'un projet de fonctionnement pour une durée de 1 à 5 ans afin d'obtenir un agrément.

Le projet de fonctionnement se calque sur les missions des RPE stipulée dans le référentiel national des relais petite enfance :

- informer les familles sur les différents modes d'accueil et mise en relation de l'offre et de la demande,
- délivrer une information aux parents et professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail,
- informer les professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers,
- offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles,
- contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile,
- proposer des lieux d'animation en direction des professionnels de l'accueil.

Les RPE peuvent également s'engager dans des missions renforcées telles que la mise en place d'un guichet unique, la mise en place de l'analyse de pratiques professionnelles (mission mise en place sur le RPE de Rives-en-Seine) ou bien promouvoir l'accueil individuel et le métier d'assistant maternel.

Le projet de fonctionnement constitue un document de référence qui définit le cœur du travail du relais pour plusieurs années. Il correspond à un plan d'actions réalisé en cohérence avec l'évaluation du précédent agrément et il tient compte dans les nouvelles orientations politiques nationales (SPPE- Service Public de la Petite Enfance) et départementales (SDSF –Schéma Départemental de Service aux Familles).

La commission d'action sociale de la Caf a validé le projet de fonctionnement du RPE de Rives-en-Seine lors de sa séance du 4 décembre 2025 ainsi que le temps de travail d'animation correspondant à 1 équivalent temps plein pour 2 ans (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027), en s'alignant sur le Contrat Unique Territorial solidarité et santé anciennement la Convention territoriale globale.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le référentiel National des Relais Petite Enfance,

Considérant le souhait de la commune de Rives-en-Seine de maintenir le Relais Petit Enfance,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De prendre acte de l'évaluation du RPE de 2021 à 2024
- De valider le projet de fonctionnement et le renouvellement de l'agrément du RPE 2026 / 2027.
- De signer, ou son représentant, tout document afférent.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

*Bastien Coriton*

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET